



Agenda

Lundi 16 mai : pas de séance.

Lundi 23 mai

-12H : Remise des prix du Concours de la Fondation Solon (Grande salle des séances), suivie d'une réception.

-15h : **Rolf Einar FIFE**, ambassadeur de Norvège en France : « *Arctique et Antarctique* ».

Lundi 30 mai

-15h : **Daniel TURP**, professeur à l'Université de Montréal : « *Le Québec et le droit international* ».

Lundi 6 juin

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-15h : **Paul LAGARDE**, professeur émérite de l'Université Panthéon-Sorbonne, membre de l'Institut de droit international : « *La nationalité dans un monde globalisé* ».

Mardi 7 juin

-9h : Colloque « Handicap et réussite : un défi managérial » et remise du Prix de la Fondation Olivier Lecerf (Grande salle des séances).

Lundi 13 juin

-9h : Entretien de l'Académie « Le désordre normatif », Gde salle des séances

-15h : **Francis DELON**, ancien secrétaire général de la Défense nationale : « *Lutte contre le terrorisme et droit international* ».

-17h : Réunion de la section Législation, droit public et Jurisprudence (salle 4).

Mercredi 15 juin : Hommage à **Bernard d'Espagnat** (Fondation Del Duca).

Lundi 20 juin

-15h : **Isabelle FALQUE-PIERROTIN**, présidente de la CNIL : « *Univers numérique et droit* ».

Lundi 27 juin

-15h : **Nicolas BONUCCI**, directeur des affaires juridiques de l'OCDE : « *La corruption et le droit international* ».

Séance du lundi 9 mai

Après approbation du procès verbal de la séance du lundi 2 avril, le président **Gilbert Guillaume** a passé la parole à **Jean-François Dobelle**, ambassadeur de France en Norvège, qui a fait une communication intitulée « Les frontières maritimes de la France ».

L'orateur a tout d'abord souligné les enjeux de la délimitation des frontières maritimes de la France, enjeux « d'ordre géographique et juridique si on considère les raisons des accords passés par notre pays, et d'ordre économique et politique si on analyse les finalités ». La France possède en effet un immense territoire maritime avec « des côtes d'une longueur de trait de 18 450 km » et « une superficie de plus de 10 millions de km² si on inclut la mer territoriale, la zone économique exclusive et le plateau continental ».

Afin de pouvoir tracer entre deux États une ligne de délimitation maritime qui ne lèse pas l'un au profit de l'autre, la Convention de Genève de 1958, reprise par celle de Montego Bay en 1982, a érigé en principe « la ligne d'équidistance, critère simple, géométrique et objectif », comme cela a été confirmé par divers arrêts de la Cour internationale de Justice. Celle-ci n'en fait toutefois pas un principe absolu, puisqu'après avoir tracé une ligne d'équidistance provisoire, « elle examine s'il existe des circonstances pertinentes pouvant justifier l'ajustement de cette ligne pour parvenir à un résultat équitable. » Mais il ne s'agit nullement de « refaire la géographie en égalisant la situation d'un État dont les côtes sont réduites et celles d'un État dont les côtes sont étendues ni de corriger les inégalités naturelles, car l'équité n'implique pas l'égalité. Une solution est considérée comme équitable que si elle ne débouche pas sur une trop grande disproportion entre la longueur des façades maritimes respectives et la superficie des espaces maritimes attribués à l'un et l'autre État. »

La Convention de Montego Bay permettant par ailleurs, en fonction de la morphologie des fonds marins, une « extension raisonnée du plateau continental » au-delà des 200 milles marins traditionnels, la France a pu formuler de nombreuses demandes : pour le Golfe de Gascogne, la Guyane, la Nouvelle-Calédonie, les Antilles, les Kerguelen, la Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, etc.

À l'issue de sa communication, **Jean-François Dobelle** a répondu aux questions que lui ont posées **Jean-Robert Pitte**, **François d'Orcival**, **Bertrand Collomb**, **Xavier Darcos**, **Emmanuel Le Roy Ladurie**, **Jean-Claude Casanova** et **Yves Gaudemet**.



Honneurs et distinctions

François Terré a reçu le 21 mars, des mains de Prokopis Pavlopoulos, président de la République grecque, les insignes de Grand-Commandeur de l'ordre du Phénix. Cette remise a été suivie d'une réception.

Denis Kessler a été fait citoyen d'honneur de la City de Londres, le mardi 3 mai, en reconnaissance de son importante contribution au secteur mondial de l'assurance et au marché londonien de la (ré)assurance. À l'issue de la cérémonie, il a participé en qualité d'invité d'honneur au banquet annuel de la Worshipful Company of Insurers qui s'est tenu à la Mansion House, résidence officielle du Lord-maire de Londres.

Dans la presse et sur les ondes

- **Jean Tirole** a été, le dimanche 8 mai, l'invité de l'émission « Le Grand Rendez-vous » d'Europe 1. Réécoutez à l'adresse : <http://www.dailymotion.com/video/x497v15>
- **Mireille Delmas-Marty** : « Le dérèglement climatique, une dernière chance pour l'humanité », dans *Libération* du jeudi 21 avril. Extrait : « Toute gouvernance implique la prise en compte et la résolution de contradictions dans les valeurs ou dans les méthodes. C'est plus que jamais le cas à l'heure où la mondialisation exacerbe ces contradictions en opposant par exemple la sécurité aux libertés en matière de terrorisme, la compétition à la coopération dans le domaine climatique, l'exclusion à l'intégration en ce qui concerne les migrations. La bonne gouvernance ne consiste pas à supprimer de telles contradictions, mais à s'efforcer de rechercher un juste équilibre à partir de principes inscrits dans le droit international. Pareil objectif peut être atteint de plusieurs façons. Tantôt en dépassant la contradiction au profit d'un principe plus large qui pose une limite "indérogeable" : ainsi le droit à l'égalité des êtres humains, limite commune à la sécurité et aux libertés, notamment dans la lutte contre le terrorisme. Ou encore la notion émergente de solidarité planétaire qui permet de dépasser l'opposition entre compétition et coopération, notamment pour protéger les biens communs mondiaux. Autrement, il est possible de concilier les contradictions, par une sorte de pesée des intérêts. Ainsi, le principe de précaution/anticipation tend à concilier "innovation" et "conservation" selon le degré de gravité du risque. Ou encore le principe du pluralisme ordonné, qui permet de dépasser l'opposition entre l'exclusion et l'intégration. »
- **Chantal Delsol** : « L'imposture des élites », dans *Valeurs Actuelles* du jeudi 21 avril. Extrait : « Un manifeste signé par 130 médecins, et pas des moindres, réclame le droit de pratiquer la PMA par l'usage de la provocation, comme cela a été fait déjà par le passé : en proclamant tous ensemble qu'ils ont outrepassé la loi. La déclaration vaut dénonciation de la loi, que l'évolution aurait rendue scélérate. On compte sur le nombre pour enfoncer la digue : la loi n'osera pas punir ces célébrités. [...] Il est normal que la morale évolue. Mais nous n'avons pas à nous laisser imposer telle ou telle évolution morale par un groupe d'aristocrates de la pensée qui se prennent pour le fer de lance du progrès universel. [...] Faut-il que la loi se range derrière le moindre groupe fracassant qui crie "Chiche ! Mettez-moi en prison si vous l'osez !" ? La loi d'un pays obéit-elle à l'intimidation ? Les gouvernants sont-ils à cours d'arguments pour répondre aux intimidations ? C'est qu'ils se trouvent absolument sans voix devant le seul critère qui fonde nombre de mesures dites sociétales : la loi du désir. La loi du désir représente l'impératif "moral" unique devant lequel s'incline la cléricature qui fait en France la pluie et le beau temps, contre l'avis d'une population douée de bon sens. [...] Ici, comme souvent, la sagesse est du côté des peuples et c'est bien pourquoi certaines élites détestent les peuples. »
- **Jean-David Levitte** : « Plaidoyer pour une nouvelle diplomatie économique », dans *Le Figaro* du jeudi 28 avril. Extrait : « La contestation brutale des situations acquises – du populisme au terrorisme –, au-delà de ses causes locales, traduit partout le malaise que suscite un mouvement de mondialisation mal maîtrisé. Les politiques traditionnelles ne sont plus pertinentes face à un monde devenu de plus en plus complexe. [...] Le maître-mot pour l'avenir ne doit pas être celui de recentrage, mais, au contraire, celui de diversification. Les économies qui sortiront le plus vite et les plus fortes de la crise seront celles qui en feront le choix. Concernant les financements d'abord [...] : diversification des monnaies utilisées ; diversification des thèmes de négociation avec les institutions bilatérales et multilatérales, en y intégrant la gestion des contentieux passés ; diversification des sources d'investissements étrangers [...] ; diversification enfin des sources de financement extérieur. [...] Au niveau des politiques économiques nationales ensuite, la diversification industrielle s'impose, en particulier pour les pays dont la croissance a été portée par un nombre limité de matières premières. [...] Tous ces chantiers doivent être menés de front avec, pour priorité, le maintien d'une cohérence d'ensemble, en particulier sur le plan budgétaire. La philosophie présidant aux choix publics doit aller à la sélection des projets en fonction de leur effet de levier pour une croissance durable. »
- « 61% des Tunisiens n'ont jamais lu de leur vie un livre », sur le site tunisien webmanagercenter.com. Extrait : « le soulèvement du 14 janvier 2011 était loin d'être une révolution au sens convenu pour les historiens. A ce sujet, l'universitaire et historien français **Jean Tulard** estime que toutes les révolutions (française, bolchévique, mexicaine...) suivent la même évolution : "*elles germent et naissent dans les mentalités grâce aux intellectuels, explosent dans les villes du pays grâce aux couches populaires, favorisent, dans l'euphorie, une fraternité nationale avant de glisser, in fine, dans la terreur, c'est-à-dire la prise du pouvoir par une dictature new look : un autre parti totalitaire, l'armée...*". C'est tout juste une émeute téléguidée au point d'avoir amené l'actuel président de la République, Béji Caïd Essebsi, à qualifier "le printemps arabe de création purement occidentale" ».
- **Philippe Levillain** : « Le Pape a un discours très moderne sur les migrants », dans *20 minutes* du dimanche 17 avril. Extrait, à propos de la visite du pape François à Lesbos et de son appel à répondre de manière digne à l'afflux de migrants : « C'est un message évangélique classique normal. C'est un geste assez inattendu. Qu'il aille à Lesbos, oui, mais là, il ramène douze personnes, c'est-à-dire 12 apôtres. C'est calculé, c'est un message symbolique. Trois familles, c'est la Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. C'est triple message : Amour, entre les hommes. Partage. Et enfin, Paix. Mais cela veut aussi dire autre chose. En tant que successeur de Saint-Pierre, institué par le Christ, le Pape veut être le médiateur d'une réconciliation entre les peuples et les hommes. [...] Là, c'est une crise exceptionnelle. Le pape François a prononcé le mot d'invasion. C'est un mot tabou utilisé qu'entre le VII^e et XI^e siècle. C'est probablement le plus grand bouleversement démographique qu'on ait connu depuis le VIII^e siècle. Comme c'est lui, on ne dit rien. Mais imaginez que le président de la République française ait utilisé ce mot, il y